UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2020 - 65

validant l'attribution des aides financières

Point inscrit à l'ordre du jour n° 09.00

Conseil d'administration du 09 juillet 2020

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3 et L.821-1 alinéa 2 ;
Vu l'avis du Conseil de l'école doctorale STS du 09 avril 2020 ;
Vu l'avis du Collège doctoral du 16 juin 2020.

Considèrant la période exceptionnelle liée à la COVID-19 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration **valident l'attribution des aides financières** à deux doctorantes des laboratoires cités ci-dessous :

- **PIMIT** : 1 380 euros ;
- **CHEMBIOPRO :** 3 000 euros.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				26		
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	0

Fait à Saint-Denis le **13 juillet 2020**

Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION D.A.J.

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités le 16 JUIL. 2020